

Projet de délibération - Conseil d'administration - Séance du 09 décembre 2022
Point VII - Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Fondements juridiques :

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation.
- Code de la commande publique.
- Délibération n°2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2.
- Guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2 (délibération n°2022-47 du 1^{er} juillet 2022).

Contexte de la délibération :

Par la délibération susvisée, le Conseil d'Administration a délégué à la Présidente de l'Université le pouvoir d'approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant n'excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services et 2 000 000,00 € HT pour les travaux.

Il est envisagé de lancer des marchés d'un montant potentiellement supérieur au seuil cité ci-dessus rendant ainsi nécessaire l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

1. Maintenance des installations d'alarme, de détection incendie et des sources centrales

Expression du besoin / prestations attendues :

L'Université dispose d'un marché relatif aux prestations de maintenance des installations d'alarme et de détection incendie. Il comprend la maintenance préventive systématique obligatoire, la maintenance curative et les extensions des systèmes existants. Ce marché arrive à échéance le **02/06/2023**.

De plus, l'Université dispose également d'un marché de maintenance des sources centrales permettant de garantir une alimentation électrique stable et sécurisée afin de maintenir la continuité du service public durant les coupures du réseau électrique dans des conditions optimales. Ce marché arrive à échéance le **25/03/2023**.

Du fait de leur appartenance au même segment d'achat, il est proposé de regrouper ces deux marchés en une consultation unique pour la période 2023/2027:

- lot 1 : maintenance et extension des installations d'alarme et de détection incendie ;
- lot 2 : maintenance des sources centrales.

L'historique des dépenses est le suivant :

LOT 1 : Maintenance - Installations d'alarme et de détection incendie	Montant des dépenses en Euros HT				
	03/06/19	03/06/20	03/06/21	03/06/22	TOTAL
	03/06/20	03/06/21	03/06/22	09/11/22	
	136 962	86 565	228 807	57 296	509 630

LOT 2 : Maintenance - sources centrales	Montant des dépenses en Euros HT				
	26/03/19	26/03/20	26/03/20	26/03/20	TOTAL
	26/03/20	26/03/21	26/03/22	26/03/23	
	5512	10570	3700	7118	26899

Les critères relatifs à l'attribution de cet accord-cadre sont :

LOT 1 : Maintenance et extension des installations d'alarme et de détection incendie

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n° 1 : Prix des prestations (établi sur la base d'une simulation de commande annuelle représentative) -	40 %
Critère n° 2 : Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n° 1 : modalités de prise en charge des équipements lors de la notification du marché (moyens mis en œuvre, supports) • Sous-critère n° 2 : moyens mis en œuvre pour assurer la disponibilité des pièces détachées des équipements existants afin de respecter les délais d'intervention mentionnés au CCTP • Sous-critère n° 3 : maintenance préventive et vérifications réglementaires (Méthodologie d'organisation (dont planification) détaillée à dater de la notification et sur toute la durée du marché. Fourniture d'un exemple de rapport d'intervention) • Sous-critère n° 4 : maintenance corrective (Méthodologie d'organisation détaillée depuis la commande de l'université jusqu'à la réception des prestations, incluant la mise à jour du dossier SSI ainsi que la fourniture de la documentation technique) • Sous-critère n° 5 : astreinte (Organisation de l'astreinte à partir de l'appel téléphonique de l'université jusqu'à la réalisation du dépannage et le suivi de l'information avec l'Université) • Sous-critère n° 6 : traçabilité des équipements et des interventions de tous types (Décrire l'outil de communication entre l'université et le prestataire avec notamment les modalités d'accès pour l'université, la temporalité de visualisation de l'intervention (en temps réel ou non), le détail des données par équipement en fonction de critères techniques précis comme le niveau d'obsolescence, la criticité, le remplacement par exemple) • Sous-critère n° 7 : importance et qualité des moyens humains (nombre, compétences, organigramme fonctionnel, CV) spécifiquement dédiés à la réalisation des prestations de ce marché 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % • 05 % • 08 % • 05 %
Critère n° 3 : Performances environnementales Démarche environnementale et organisation mise en place par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations pour : <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des déchets - la gestion de déplacements - l'achat des fournitures mises œuvres dans le cadre du marché 	10 %

LOT 2 : maintenance des sources centrales

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n° 1 : Prix des prestations (établi sur la base d'une simulation de commande annuelle représentative)	40 %
Critère n° 2 : Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n° 1 : méthodologie d'organisation détaillée pour assurer la maintenance préventive et fourniture d'un exemple de rapport d'intervention • Sous-critère n° 2 : méthodologie d'organisation détaillée pour assurer la maintenance curative et fourniture d'un exemple de rapport d'intervention • Sous-critère n° 3 : moyens mis en œuvre pour assurer la traçabilité des interventions pour chacun des 2 types de maintenance (préventive et curative) dont les modalités d'accès et détails de ces données 	50 % <ul style="list-style-type: none"> • 15 % • 15 % • 08 %

<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°4 : importance et qualité des moyens humains (nombre, compétences, organigramme fonctionnel, CV) spécifiquement dédiés à la réalisation des prestations ; distinguer chacun des deux types de maintenance • Sous-critère n°5 : moyens techniques et matériels dédiés à la réalisation du marché 	<ul style="list-style-type: none"> • 08 % • 04 %
<p>Critère n° 3 : Performances environnementales</p> <p>Démarche environnementale et organisation mise en place par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des déchets - la gestion de déplacements - l'achat des fournitures mises œuvres dans le cadre du marché 	10 %

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marchés de fournitures et services ;
- Procédure : accord cadre mono-attributaire à bons de commande lancé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Montant des marchés :
 - Lot n°1 « Maintenance et extension des installations d'alarme et de détection incendie » : 130 000 € HT max/an
 - Lot n°2 « Maintenance des sources centrales » : 15 000 € HT max/an
- Lieux de l'exécution :
 - Campus Porte des Alpes et ses sites extérieurs ;
 - Campus Berges du Rhône et ses sites extérieurs
- Durée du lot n°1 : période initiale de 1 an reconductible 3 fois
 - Période 1 (2023-2024) : 1 an
 - Période 2 (2024-2025) : 1 an
 - Période 3 (2025-2026) : 1 an
 - Période 4 (2023-2027) : de sa date anniversaire au 25 mars 2027
- Durée du lot n°2 : période initiale de 1 an reconductible 3 fois
 - Période 1 (2023-2024) : 1 an
 - Période 2 (2024-2025) : 1 an
 - Période 3 (2025-2026) : 1 an
 - Période 4 (2023-2027) : de sa date anniversaire au 25 mars 2027

Nota 1 : Dans un souci d'uniformisation des dates d'exécution des lots, il a été décidé de retenir le **25 mars 2027** comme date commune de fin d'exécution des marchés.

2. Phase 3 de l'opération de travaux relative à la construction de la Ruche - lots n°22 et 23

Expression du besoin / Prestations attendues :

Par une première délibération n°2022-48 en date du 4 juillet 2022, le Conseil d'Administration a approuvé le principe du lancement des marchés relatifs à la phase 3 susmentionnée (lots 2 à 24).

En date du 10 octobre 2022, les lots n°2 à 21 ainsi que le lot n°24 ont effectivement été lancés. Néanmoins, pour ce qui concerne les lots n°22 « Compactus » et 23 « Automate », le lancement de ces marchés a été suspendu dans le but de retravailler avec le Service Commun de la Documentation le cahier des charges. Il en résulte des modifications sur les caractéristiques essentielles des contrats à lancer :

- l'intitulé du lot n°23 devient « Fourniture et mise en œuvre d'une solution RFID d'automatisation pour la bibliothèque universitaire de la Ruche » ;
- les nouveaux critères de notation deviennent :

Lot n°22 : Compactus

Critères et sous-critères	Pondération
Prix des fournitures et prestations (sur la base du montant global et forfaitaire de l'acte d'engagement)	60%
Valeur technique	30%
Dont optimisation des mètres linéaires, qualité de l'aménagement, ergonomie des matériels et du système automatique de manipulation des rayonnages compacts, garantie	25%
Dont qualité de la méthodologie dédiée à la livraison et à l'exécution technique des prestations (procédés d'exécution, mode de fabrication, mode opératoire, planning d'exécution en compatibilité avec le calendrier prévisionnel et méthodes en phase études et durant la période de garantie)	5%
Valeur environnementale : organisation et méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la charte chantier vert et l'optimisation de l'impact environnemental et le bilan carbone des fournitures et des prestations	10%

Lot n°23 « Fourniture et mise en œuvre d'une solution RFID d'automatisation pour la bibliothèque universitaire de la Ruche »

Critères et sous-critères	Pondération
Prix des fournitures et prestations (sur la base du montant global et forfaitaire de l'acte d'engagement)	60%
Valeur technique	30%
Dont intégration des matériels dans les locaux, ergonomie des matériels et des interfaces utilisateurs, garantie	25%
Dont qualité de la méthodologie dédiée à la livraison et à l'exécution technique des prestations (procédés d'exécution, mode de fabrication, mode opératoire, planning d'exécution en compatibilité avec le calendrier prévisionnel et méthodes en phase études et durant la période de garantie de parfaite achèvement)	5%
Valeur environnementale : organisation et méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la charte chantier vert et l'optimisation de l'impact environnemental et le bilan carbone des fournitures et des prestations	10%